

Les devoirs des fonctionnaires.

...Trois principales sources juridiques ont permis de déterminer les droits que doivent remplir les fonctionnaires des trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale, hospitalière) : le statut général des fonctionnaires de 1946 (le premier ayant été élaboré en 1941) modifié par la suite ; la loi du 13 juillet 1973 portant droits et obligations des fonctionnaires (et ses variantes en 1984 et 1986) ; la jurisprudence du Conseil d'Etat. Quels sont donc ces devoirs ?

... Les fonctionnaires doivent, d'une part, remplir des devoirs concourant au bon fonctionnement de leur service et attachés au statut de la fonction publique : le devoir d'obéissance hiérarchique, le devoir de loyauté et de dignité, l'obligation de se consacrer intégralement aux tâches confiées dans le cadre de la fonction exercée (certaines exceptions sont admises, relatives aux métiers de l'art et de la culture) ; le devoir d'assurer la continuité du service public (constituant ainsi une limite au droit de grève des fonctionnaires, reconnu par le Conseil d'Etat dans son arrêt Dehaene, 1952), pouvant se traduire par le devoir d'assurer un service minimum ;

... Les fonctionnaires doivent, d'autre part, respecter des devoirs relatifs à leurs relations avec les usagers de service public et les partenaires de l'administration : le devoir de neutralité, dans le respect du principe de laïcité et d'égalité de traitement des usagers ; le devoir de réserve et de non-extorsion religieuse ; le devoir de discrétion professionnelle (voir de secret professionnel - nul pour certains corps de fonctionnaires) ; le devoir de ne pas émettre ou émettre des jugements qui pourraient mettre en péril l'indépendance de l'administration (même si les fonctionnaires bénéficient du droit de se syndiquer, qui leur a été reconnu en 1946) ;

... Les devoirs des fonctionnaires, par leur importance, contribuent donc à la sauvegarde des valeurs de la République et du service public.